

FORAGE ORBIT GARANT INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le présent document constitue votre avis de convocation formel à l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») de Forage Orbit Garant inc. (la « **Société** »). L'assemblée se tiendra à l'endroit suivant :

Hotel Fairmont Le Reine Elizabeth 900, boul. René-Lévesque ouest, Montréal (Québec)

Salon Diese (3^{ème} étage)

Mardi le 5 décembre 2017 à 10 h (heure de Montréal)

En qualité d'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'exprimer une voix pour chaque action ordinaire (une « **action ordinaire** ») de la Société que vous possédez à la date de clôture des registres, soit le 31 octobre 2017. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez tout de même voter sur les points à l'ordre du jour énoncés ci-dessous en remplissant le formulaire de procuration (imprimé sur papier bleu) (un « **formulaire de procuration** ») qui accompagne la circulaire d'information ci-jointe (la « **circulaire d'information** »). La circulaire d'information explique la façon de remplir le formulaire de procuration et le fonctionnement de la procédure de vote. **Pour que le formulaire de procuration soit valable, les actionnaires inscrits doivent le faire parvenir à l'agent des transferts de la Société, Société de fiducie AST (Canada) (« Fiducie AST ») à ses bureaux de Toronto, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 1^{er} décembre 2017, ou le présenter à l'assemblée avant le début de l'assemblée.**

Si vous êtes un actionnaire véritable non inscrit, vous devez suivre les directives fournies par votre courtier, votre maison de courtage de valeurs, votre banque, votre société de fiducie ou entité similaire afin d'exercer les droits de vote afférents à vos actions ordinaires.

Les points suivants seront abordés à l'assemblée :

1. présentation des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, et du rapport des auditeurs connexe;
2. élection des administrateurs;
3. reconduction du mandat des auditeurs et octroi au comité d'audit (le « **comité d'audit** ») du conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») du pouvoir de fixer la rémunération des auditeurs;
4. toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Montréal (Québec)
Le 31 octobre 2017

« Paul Carmel »
Président du conseil
Forage Orbit Garant inc.